CONVENTION DE MÉCÉNAT
Projet

Refonte et repose du buste de Cavelier de La Salle

ENTRE

La Ville de ROUEN, représentée par Monsieur Guy PESSIOT, Adjoint au Maire, agissant en cette qualité au nom et pour le compte de ladite Ville, en vertu d'un arrêté de délégation de Madame le Maire de Rouen en date du 7 février 2011 et d'une délibération du Conseil Municipal du 1er avril 2011,

Ci-après dénommés « la Ville »,

ET

Le CIC Nord-Ouest représenté par son PDG, M. Stelli PREMAOR,

Ci-après dénommé «le mécène »,

Ayant préalablement exposé que :

EXPOSE

Depuis 2008, le programme de restauration du petit patrimoine la ville de Rouen vise à sauvegarder le patrimoine rouennais et à valoriser le cadre de vie des habitants.

Il s'agit à la fois de préserver les éléments les plus précieux du patrimoine rouennais et de lutter contre le vandalisme qui touche certaines statues installées sur le domaine public.

Dans ce contexte, la Ville de Rouen souhaite remplacer le buste de Cavelier de La Salle situé sur le pont Boieldieu disparu depuis plusieurs mois. Ce buste fait partie d'un ensemble de x bustes rendant hommage à de célèbres explorateurs. Sa disparition rompt l'harmonie de cet ensemble qu'il faut retrouver en procédant au remplacement du buste disparu.

Le CIC Nord-Ouest, qui était initialement mécène du premier buste, souhaite soutenir la démarche de la Ville et participer financièrement à son remplacement.

Par la présente convention, le groupe CIC Nord-Ouest souhaite apporter un soutien financier à la Ville de ROUEN - propriétaire et maître d'ouvrage - afin que soient menés à bien les travaux nécessaires à la refonte puis repose du buste de Cavelier de La Salle.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet de la convention
La présente convention définit les conditions de mécénat mises en place entre la Ville de Rouen et

le groupe CIC Nord-Ouest dans le cadre des travaux de refonte et repose du buste de Cavelier de La Salle situé sur le pont Boieldieu.

Article 2 : Apports du mécène
Le groupe CIC Nord-Ouest apportera son soutien à la Ville de Rouen pour un montant de 3750 € TTC.

Article 3 : Modalités de versement
Dans le cadre de cette opération, le mécène effectuera le versement de la somme indiquée à l'article 2 au moment de la pose du buste sur le socle situé sur le pont Boieldieu.

Article 3 : Engagements de la Ville
En contrepartie de l'apport défini à l'article 2, la Ville s'engage à faire mention du soutien financier du groupe CIC Nord-Ouest sur une plaque installée sur le socle du buste.
La ville s'engage également à procéder à des aménagements des fixations afin de les consolider.

Article 4 : Durée de la convention
La présente convention est conclue dans le cadre de la refonte et de la repose du buste de Cavelier de La Salle. Elle prendra fin au moment de la réception finale des travaux.
La Ville de Rouen et le Groupe CIC Nord-Ouest se concerteront, le moment venu, pour organiser, ensemble, la nouvelle inauguration du buste sur le pont Boieldieu.

Article 5 : Compétence juridique
En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal Administratif de Rouen, mais seulement après épuisement des voies amiables.

Fait à Rouen le

Pour la Ville de Rouen
Guy PESSIOT, Adjoint au Maire

Pour le CIC Nord-Ouest
Stelli PREMAOR, PDG